

CARSAT Centre Ouest

29 Boulevard Vanteaux
87000 LIMOGES

Aussac-Vadalle, le 08 octobre 2024

Réf. Convention d'attribution d'une subvention – « Action sociale – Lieux de vie collectifs »
en date du 22/08/2024.

Objet : Demande d'acompte pour la construction de la Residence Senior

PJ : Etat prévisionnel des dépenses
Factures

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande d'acompte de 50%, soit 50 000 € pour les travaux de construction de la Residence Senior, qui sont commencés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Gérard LIOT



RESIDENCE SENIOR
COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Etat prévisionnel des dépenses (au 01/09/2024)

Financement - Recette	Montant
Subventions du CD16 : habitats partagés	60 000 €
Subventions Forfaitaires du CNSA	100 000 €
EMPRUNT PLS	180 000 €
Subvention au titre de la DETR	48 816 €
CARSAT	100 000 €
participation communale fonds propres	156 162 €
Total	644 978 €

Financement - Dépense	Montant
4 logements T2 : 88,80*2 +Espace partagé 74 m ²	519 706 €
Dépenses imprévues	0 €
Eclairage 20 lux	10 935 €
raccordement électrique, fourreau fibre participation sdeg 16 et ENEDIS+saur	17 398 €
Etudes : Architecte, Topo, Sols, SPS, RE2020, Assainissement	47 160 €
TVA 5,5%	31 779 €
Mobilier et équipements divers	15 000 €
TVA 20 %	3 000 €
Total	644 978 €

03 OCT. 2024

Le Maire,

Gérard LIOT



Résidence senior / Aussac-Vadalle

version du 12/07/24

INITITULE DU LOT	ENTREPRISE	TRANCHE FERME		TRANCHE OPTIONNELLE H.T.	TRANCHE FERME TOTAL H.T.	TOTAL H.T.
		Bâtiments A et B H.T.	Bâtiment C H.T.			
LOT 1-TERRASSEMENT_VRD	JP TP	104 365,00 €	1 000,00 €	37 075,00 €	105 365,00 €	142 440,00 €
LOT 2-GO	GTC 16	85 634,75 €	41 334,97 €	83 768,93 €	126 967,72 €	210 736,65 €
LOT 3-RAYALEMENT	LAMEIRA	5 701,10 €	3 348,90 €	6 600,00 €	9 050,00 €	15 650,00 €
LOT 4-CHARPENTE BOIS	LASCOUX	14 978,10 €	5 840,00 €	14 980,00 €	20 818,10 €	35 798,10 €
LOT 5-COUVERTURE / ZINGUERIE	LASCOUX	30 682,47 €	14 840,91 €	30 281,82 €	45 523,38 €	75 805,20 €
LOT 7-MENUISERIES EXTERIEURES	ACTION BOIS	35 536,98 €	16 831,10 €	33 662,20 €	52 368,08 €	86 030,28 €
LOT 8-MENUISERIE INTERIEURES	EBENISTERIE CREATION	4 632,73 €	2 580,50 €	5 161,20 €	7 213,33 €	12 374,53 €
LOT 9-DOUBLAGE_FAUX-PLAFONDS-CLOISONS	GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT ET FINITION	21 137,50 €	13 350,26 €	27 000,52 €	34 487,76 €	61 488,28 €
LOT 10-REVETEMENT DE SOL SOUPLE	PEINTURE CHARENTE	19 598,00 €	10 632,00 €	21 684,00 €	30 230,00 €	51 914,00 €
LOT 11-PEINTURE	GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT ET FINITION	8 409,69 €	4 561,68 €	10 468,36 €	12 971,37 €	23 439,73 €
LOT 12-PLOMBERIE_SANITAIRES_CLIMATISATION	SME CONFORT	28 476,28 €	15 501,24 €	33 856,18 €	43 977,52 €	77 833,70 €
LOT 13-ELECTRICITE_CHAUFFAGE_VMC	SARDELEC	19 898,00 €	10 836,00 €	23 072,00 €	30 734,00 €	53 806,00 €
	TOTAL :	379 050,60 €	140 655,66 €	327 610,21 €	519 706,26 €	771 511,27 €
	TOTAL Bâtiments A+B+C			519 706,26 €		
Surface de plancher	253,12					
Bâtiment A - Salle d'activités	71,24 m ²					
Bâtiment B - Apt 1 et 2	90,94 m ²					
Bâtiment B - Apt 1 et 2	90,94 m ²					
Prix au m ² tranche ferme+optionnelle	2 053,20 €					
Estimation	1 773,59 €					
Prix au m ² estimation	420 000 €					
	1 659,29 €					

Bâtiment A - Salle d'activités
 Bâtiment B - Apt 1 et 2
 Bâtiment B - Apt 1 et 2
 Prix au m² tranche ferme
 Estimation
 Prix au m² estimation

03 OCT. 2024

Le Maire,


Gérard Liot




143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr

29 332 153 433 - Angoulême

CIN : 315 000 4

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 01

Lot : TERRASSEMENT - VRD

Entreprise : JP TP
6 rue du Maquignon
17800 Coulonges

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

105 365.00	€ HT
126 438.00	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur

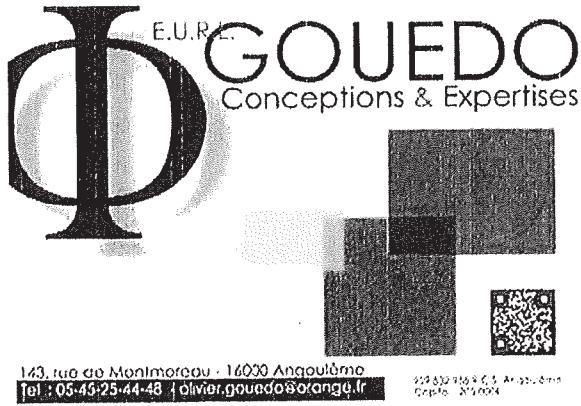
GOUEDO
Conceptions & Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

Le Maire,
Gérard



L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



143, rue du Montmoreau - 16000 Angoulême
tel : 05-45-25-44-48 | olivier.gouedo@orange.fr

20280716403 Angraves
Cape 2140014

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 02

Maître d’Ouvrage : Mairie d’Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Lot : GROS-OEUVRE

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Entreprise : GTC 16
ZA Bois des Fayes
16400 Dirac

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

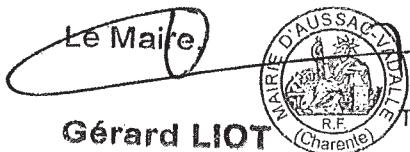
126 967,72	€ HT
152 361,26	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

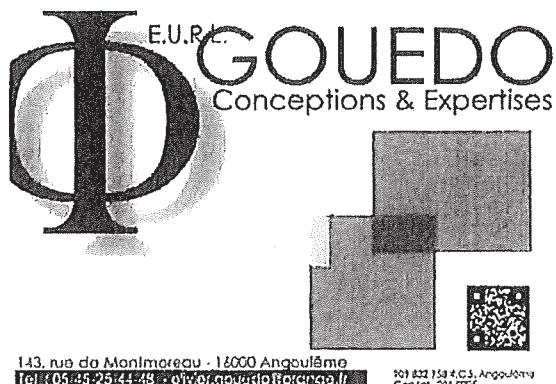
Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur



GTC 16
MAÇONNERIE RENOVATION
ZE Bois des Foyes - 16410 DIRAC
él. : 05 70 22 99 59 / 05 45 25 03 77
SARL au Capital de 10.000 €
SIRET : 833 452 311 00016 - APE 4399C

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr

Tel: 09 832 754 R.C.S. Angoulême
Capital: 205 000€

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 03

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Lot : RAVALEMENT

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Entreprise : SAS LAMEIRA

2 bis Zone emploi Gâte
Grenier
16730 Fléac

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

9 050.00	€ HT
10 860.00	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le **24 JUIN 2024**
Le Maître d'ouvrage
Le Maire,

Reçu le
L'entrepreneur

Gérard LIOT

SAS LAMEIRA

Enduit de Façade Neuf et Rénovation

Isolation par l'Extérieur

2 bis Z.E. Gâte Grenier

16730 Fléac

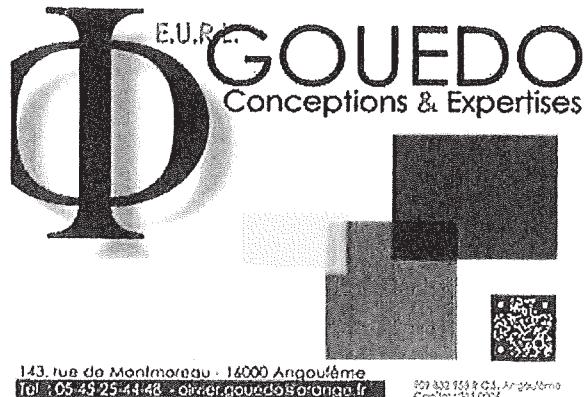
Tél: 05 45 91 72 19

Port: 06 13 54 22 60

SIRET: 917 645 251 00013

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr

509 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 04

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Lot : CHARPENTE BOIS

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Entreprise : SARL LASCOUX

Le Bourg
11 route de Chabanais
16310 Massignac

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

20 818.10 € HT

24 981.72 € TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur

GOUEDO
Conceptions & Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

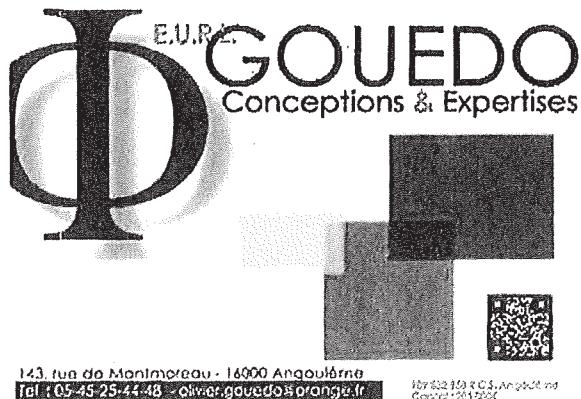
Le Maire,
Gérard LIOT



SARL LASCOUX
Charpente - Couverture - Zinguerie
11 RUE DE CHABANAS 16310 MASSIGNAC
05 45 23 96 54 / 06 89 89 81 15
Mail : lascoix-joseph@orange.fr
Siret 532 578 697 00015 RCS Angoulême/APS #2

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr

107 632 109 RCS Angoulême
Capital : 205 000€

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 05

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Lot : COUVERTURE TUILES / ZINGUERIE

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Entreprise : SARL LASCOUX

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Le Bourg
11 route de Chabanais
16310 Massignac

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

45 523.38	€ HT
54 628.06	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur

GOUEDO
Conceptions Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 RCS Angoulême
Capital : 205 000€

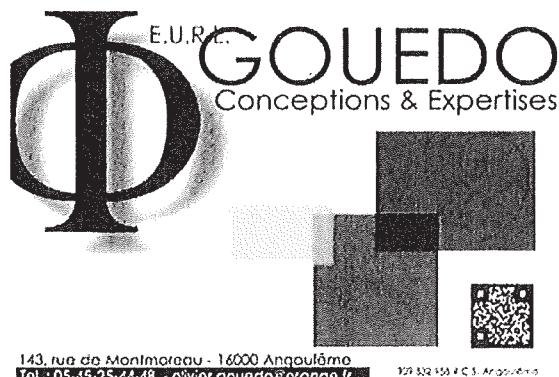
Le Maire,
Gérard LIOT



SARL LASCOUX
Charpente - Couverture - Zinguerie
11 Rue de Chabanais 16310 MASSIGNAC
05 45 23 96 54 / 06 89 89 81 15
Mail : lascoix-joseph@orange.fr
Siret 532 678 607 00015 RCS Angoulême / APE 4351Z

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr

129 322 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 08

Lot : MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise : EBENISTERIE CREATION
ZA La Georginière
86600 Lusignan

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

7 213.33	€ HT
8 656.00	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur

Conceptions Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205.000€

Le Maire
Gérard LIOT

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 09

Lot : DOUBLAGE/FAUX-PLAFONDS/
CLOISONS

Entreprise : GAYLOR BRUNET
AMENAGEMENT ET FINITION
15 rue du Prieuré
Ravaud
16560 Aussac-Vadalle

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

34 487.76	€ HT
41 385.31	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage
Le Maire,

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur


Conceptions & Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
tel : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

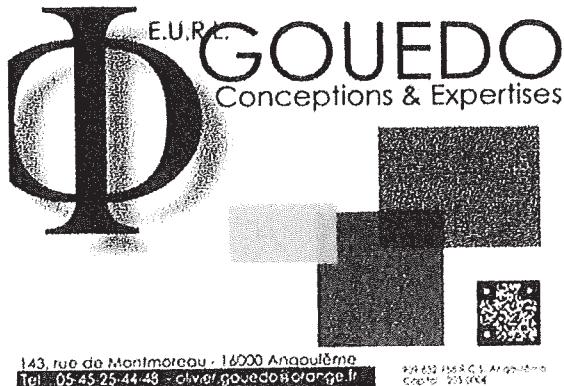
Gérard LIOT



Gaylor Brunet
Aménagement et Finition
15 rue du Prieuré
16560 AUSSAC-VADALLE
Tel : 07.84.29.87.22
SIRET : 819 290 685 00018 - APE : 4339Z

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 10

Lot : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Entreprise : PEINTURE CHARENTE
7 bd du 8 Mai 1945
16000 Angoulême

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

30 230.00	€ HT
36 276.00	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur


Conceptions Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 RCS Angoulême
Capital : 205 000€

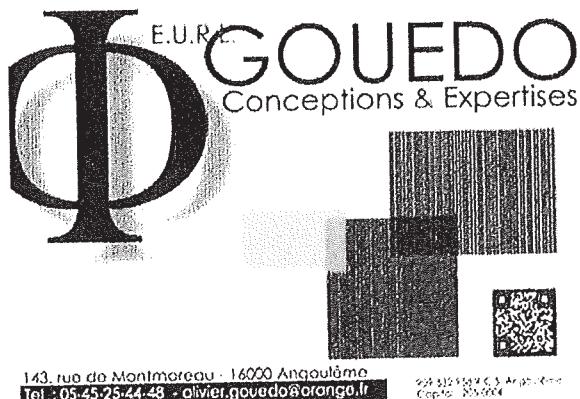
Gérard LIOT



SAS Peinture Charente
7 Bd du 8 Mai 1945
16000 Angoulême
Siret : 753 299 478 00010

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tel : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr

299 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 11

Lot : PEINTURE

Entreprise : GAYLOR BRUNET
AMENAGEMENT ET FINITION
15 rue du Prieuré
Ravaud
16560 Aussac-Vadalle

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

12 971.37	€ HT
15 565.64	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage
Le Maire,

Reçu le 10/06/2024
L'entrepreneur

Gérard LIOT

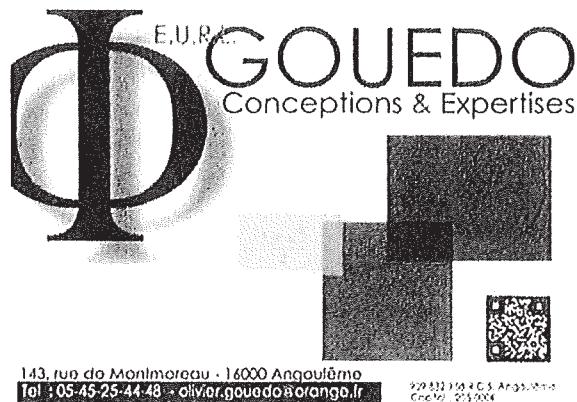


Gaylor Brunet
Aménagement et Finition
15 rue du Prieuré
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 07.84.29.87.22
SIRET : 819 290 685 00018 - APE : 4339Z

143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 12

Lot : PLOMBERIE/SANITAIRE/
CLIMATISATION

Entreprise : SME CONFORT
85 bis Rue Nationale
16440 Roullet-St-Estèphe

Maître d’Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

43 977.52	€ HT
52 773.02	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 24 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 24 JUIN 2024
L'entrepreneur

Le Maire,
Gérard LIOT

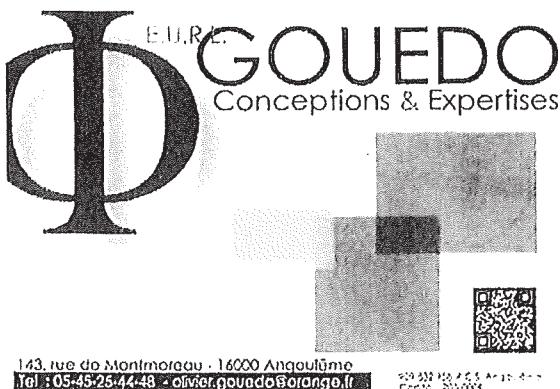


SME CONFORT Sarl
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CVC
85 Bis Rue Nationale
16440 ROULLET SAINT-ESTEPHE
Tél : 05 45 96 43 37
smeconfort@gmail.com
Siret : 48924821100026 - APE : 4322Z


143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



ORDRE DE SERVICE N° 1

N° : 13

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aussac-Vadalle
représentée par M. LIOT Gérard

Lot : ELECTRICITE/CHAUFFAGE/VMC

Adresse : 61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Entreprise : SARDELEC

Lieux des Travaux : rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

27 route de Guisalle
16430 Vindelle

Les numéros et la date de l'Ordre de service sont à rappeler sur les situations et mémoires.

NATURE DES TRAVAUX : Tranche ferme – Construction des bâtiments A, B et C

MONTANT DES TRAVAUX

30 734.00	€ HT
36 880.80	€ TTC

OBJET : Travaux décrits sur le BPU-DQE

Angoulême, le 10/06/24
Le Maître d'œuvre

Reçu le 27 JUIN 2024
Le Maître d'ouvrage

Reçu le 24/06/24
L'entrepreneur

GOUEDO
Conceptions & Expertises
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr
909 832 958 R.C.S. Angoulême
Capital : 205 000€



Le Maire,

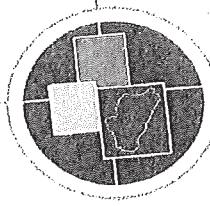
Gérard LIOT

SASU SARDELEC

27 route de Guisalle
16430 Vindelle
Tél : 05 45 23 69 12
Siret : 841 347 719 00012 - APE : 4321A

L'entrepreneur devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses observations dans les 10 jours qui suivront la réception du présent ordre de service.

Nota : ordre de service à nous retourner daté et signé



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Monsieur le Maire
Mairie - Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le 11 juillet 2024

Commune de : AUSSAC-VADALLE

Lieu-dit : Résidence séniors - Rue de la République

Demandeur (le cas échéant) :

N° de dossier : 2023-AE-227-AE

Dossier suivi par : Sandrine LIVERTOUT et Romuald BOSQUET

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux ci-après commenceront prochainement :

- Résidence séniors - Rue de la République : alimentation électrique.	
- Montant TTC des travaux :	17 682,20 €
- Contribution de la Commune :	7 367,58 €
- Financement pris en charge par le SDEG 16 :	10 314,62 €

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

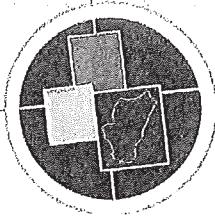
Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER





SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Monsieur le Maire
Mairie - Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le 11 juillet 2024

Commune de : AUSSAC-VADALLE

Lieu-dit : Résidence séniors - Rue de la République

Demandeur (le cas échéant) :

N° de dossier : 2023-AE-227-AE

Dossier suivi par : Sandrine LIVERTOUT et Romuald BOSQUET

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux ci-après vont commencer prochainement,
à savoir :

- **Résidence séniors - Rue de la République : communications électroniques.**
- Montant TTC des travaux : 6 036,42 €
- Contribution de la Commune : 5 030,35 €
- Financement pris en charge par le SDEG 16 : 1 006,07 €

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que
vous pourriez souhaiter.

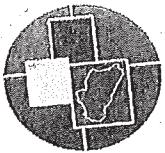
Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER





SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Angoulême, le 16 juillet 2024

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Commune de : AUSSAC-VADALLE

Lieu-dit : Vadalle - rue de la République

Observation(s) : Lié à la construction d'une résidence senior et lié au dossier 2023-AE-0227-AE

N° de dossier : 2023 - AE - 0444 - EP

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux, ci-après, vont commencer prochainement, à savoir :

- Vadalle - rue de la République : éclairage public.	
- Montant TTC des travaux :	31 197,53 €
- Contribution de la Collectivité :	10 934,49 €
- Financement pris en charge par le SDEG 16 :	20 263,04 €

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



COMMUNE DE AUSSAC-VADALLE
Projet Résidence séniore - tranche n°2
Rue de la République

Chifffrage avant étude détaillée de l'ensemble du projet

-Cet estimatif est réalisé en tranchée intérieure remise par la commune.

-Ce chiffrage est réalisé hors câblage FIBRE OPTIQUE.

-Ce chiffrage est valide jusqu'au 31/12/2024 (date de fin du marché travaux SDEG 16 sur le lot concerné : lot AE).

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT COMMUNAL		ALIMENTATION ELECTRIQUE (Desserte Extérieure, HTA + Poste et renforcement du réseau électrique basse tension existant)	ALIMENTATION ELECTRIQUE (Desserte intérieure du lotissement communal)	GENIE CIVIL RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Cumul en Euros
TOTAL H.T	9 350.37	TOTAL H.T	0.00	TOTAL H.T	24 949.71
TVA 20%	1 870.07	TVA 20%	0.00	TVA 20%	4 989.94
T.T.C	11 220.44	T.T.C	0.00	T.T.C	29 939.65
PARTICIPATION SDEG 16 +TVA	7 645.73	PARTICIPATION SDEG 16 (100% sur H.T) +TVA	0.00	PARTICIPATION SDEG 16 (0% sur H.T)+TVA	453.26
					17 432.11
Montant H.T à la charge de la COMMUNE (0% du HT)	3 574.71	Montant H.T à la charge de la COMMUNE (50 % du HT)	0.00	Montant à la charge de la COMMUNE (100% du H.T)	2 266.31
					12 507.54

Ce plan de financement est un estimatif, et n'a aucune valeur contractuelle.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

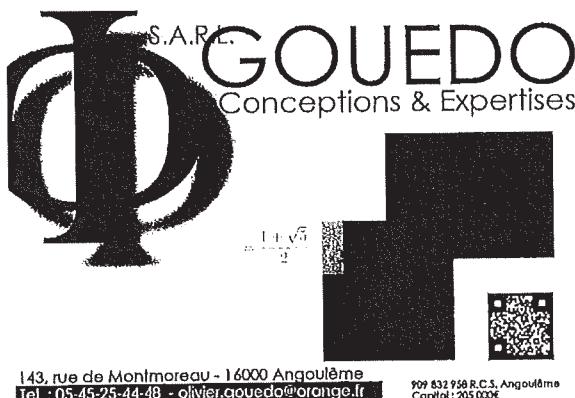
A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de AUSSAC VADALLE
61, rue de la République
16560 Aussac Vadalle

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]



C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Maîtrise d'œuvre complète pour la construction de 8 logements et salle commune (en 2 tranches de 4 logements)

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 15 juin 2023

■ Durée d'exécution du marché public phases études : SO.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 35 000,00 €
- Montant TTC : 42 000,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détails toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet du présent avenant :

1- Compte tenu de la dissolution de la SAS Atlantique Architectures (Procès-verbal joint au présent avenant)

Le mandataire propose la substitution du co-traitant défaillant par Mr LEFEBRE Luc Architecte, demeurant au 23 rue Gustave Eiffel – ZA la Queue de l'âne – 17200 St Sulpice de Royan (Documents administratifs et justificatifs joints au présent avenant)

Le Maître d'Ouvrage accepte ce changement

Le tableau de répartition est joint au présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

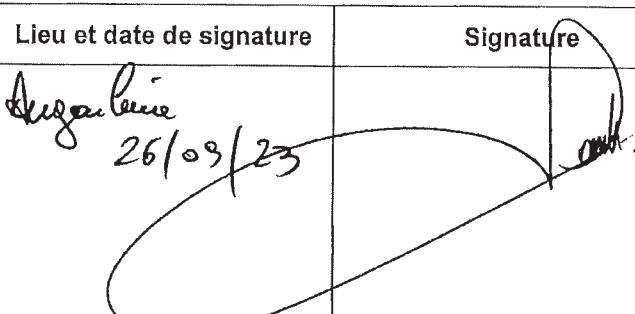
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT :
 - Montant TTC :
- Pourcentage honoraires inchangé

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>Φ GOUEDO Conceptions Expertises 143, rue de Monimontau . 16000 Angoulême Tél : 05 45 25 41 48 · olivier.gouedo@orange.fr 909 832 958 R.C.S. Angoulême Capital : 205 000€</p>	<p><i>Angoulême</i> 26/09/23</p>	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

[F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).]

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..Vadalle....., le ..26 septembre 2023

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Le Maire,
Gérard LIOT

© - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

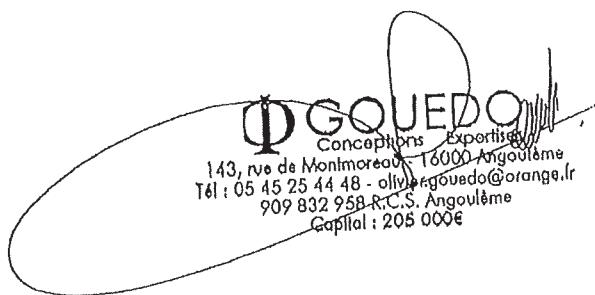
Annexe 1 : Décomposition et répartition de la rémunération

1- Décomposition par intervenants (en cas de groupement):

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant HT
Mandataire	GOUEDO conceptions & Expertises	92	32 200,00€
Cotraitant 1	Mr Luc LEFEBRE Architecte	8	2 800,00€
TOTAL		100%	35 000,00€

2- Décomposition par éléments de mission :

Éléments de mission	Mandataire Ou Prestataire Individuel (en € HT)	Cotraitant n°1 (en € HT)
Études d'esquisse	1932,00€	168,00€
Avant-projet sommaire	3542,00€	308,00€
Avant – Projet définitif	8762,00€	588,00€
Études de projet	5406,00€	644,00€
Assistance pour la passation des contrats de travaux	644,00€	56,00€
Études d'exécution Totales	3542,00€	308,00€
Direction de l'exécution du contrat de travaux	7728,00€	672,00€
Assistance lors des opérations de réception	644,00€	56,00€
Total missions de base	32 200,00€	2 800,00€
	€	€
Total missions complémentaires		
TOTAL	32 200,00€	2 800,00€



AGENCE ATLANTIQUE ARCHITECTURES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 Quai Louis Durand, 17000 LA ROCHELLE
794 456 905 RCS LA ROCHELLE-17000

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/06/2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente Juin,
A 10h00,

Les associés de la société AGENCE ATLANTIQUE ARCHITECTURES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 juin 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claudio PULIDO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gérard GUILLEMARD et Monsieur Jean-Luc MANSAUD, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

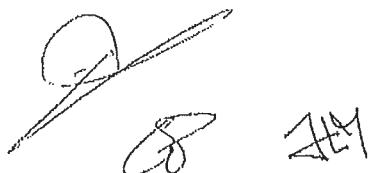
Monsieur Gérard Guillermard est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus 50% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les Justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,



- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Dissolution anticipée de la Société,
- Démission du président,
- Nomination d'un liquidateur; détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, ainsi que sa mise en liquidation amiable dont elle règle les modalités dans les délibérations qui vont suivre.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 22 Quai Louis Durand 17000 LA ROCHELLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme monsieur Gérard Guillemard, demeurant 22 Square Pierre de Coubertin 17180 PERIGNY, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.

L'Assemblée Générale met fin aux fonctions des organes de direction de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère à monsieur Gérard Guillemard comme à tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement et sous les seules restrictions visées ci-après concernant la cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif, les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Elle l'autorise expressément à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

monsieur Gérard Guillemard, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Claudio PULIDO

Le secrétaire
Gérard Guillemard

Gérard GUILLEMAR

Les scrutateurs

Jean-Luc MANSAUD

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE
L'ENREGISTREMENT
LA ROCHELLE
Le 07/07/2023 Dossier 2023 00033276, référence 1704V01 2023 A 01054
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zéro Euro
Montant reçu : Zéro Euro



P1G14453

22301562020257030001



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : F53449Z
N° contrat : 7407000 / 001 524090/24
N° SIREN : 344894621

LUC LEFEBVRE ARCHITECTURE
23 RUE GUSTAVE EIFFEL
ZA LA QUEUE DE L'ANE
17200 ST SULPICE DE ROYAN

Pour tout renseignement contacter :

SMABTP NIORT
CS 28618
1 RUE DE LA BROCHE
79026 NIORT CEDEX
Tél. : 01.58.01.40.50
Courriel : gwendoline_logeay@groupe-sma.fr

Attestation d'assurance

Contrat d'assurance GLOBAL ARCHITECTE

Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMABTP désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus, numéro d'inscription à l'ordre 033811 est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL ARCHITECTE numéro F53449Z7407000 / 001 524090/24.

1 - PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

Missions résultant de l'exercice de l'activité professionnelle réglementée d'architecte telle que définie par la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et le décret n°80-217 du 20 mars 1980.

2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux missions professionnelles suivantes : missions listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A-243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 € par sinistre ;
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : tous travaux, produits et procédés de construction.



P10144653

N° assuré : F53449Z
N° contrat : 7407000 / 001 524090/24
N° SIREN : 344894621
Attestation

2/6

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

-----Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante-----



PIG144653

N° assuré : F53449Z
N° contrat : 7407000 / 001 524090/24
N° SIREN : 344894621
Attestation

3/6

2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	<p>Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>	
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD, 3 000 000 € par sinistre.

2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du code civil.

Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 500 000 euros par sinistre et par an.



P1G14dG50

N° assuré : F534492
N° contrat : 7407000 / 001 524090/24
N° SIREN : 344894621
Attestation

4/6

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera appliquée la règle proportionnelle prévue à l'article L121-5 du code des assurances ;
- aux missions professionnelles, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 2 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4-1 et 1792-4-2 du code civil.	1 500 000 euros par sinistre et par an

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incomptante à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.



P1G1405

N° assuré : F53449Z
N° contrat : 7407000 / 001 524090/24
N° SIREN : 344894621
Attestation

5/6

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommages matériels et immatériels	1 000 000 euros par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre
- dont dommages aux biens des préposés	25 000 euros par sinistre

5 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale traités aux paragraphes 2 et 3 ci-avant.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels France	2 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels pour les pays limitrophes de la France	1 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	750 000 euros par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)	100 000 euros par sinistre et par an



PTG140653

N° assuré : F53449Z
N° contrat : 7407000 / 001 524090/24
N° SIREN : 344894621
Attestation

6/6

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 19/01/2023

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Baudouin".

LUC LEFEBVRE ARCHITECTURE

A R C H I T E C T E
23

RUE GUSTAVE EIFFEL
ZA QUEUE DE L'ANE
17200 SAINT SULPICE
DE ROYAN
06 23 32 84 15

Saint Sulpice de Royan, le 3 octobre 2023

MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE
64, Rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

AFFAIRES CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS A AUSSAC-VADALLE.
N° TVA intracommunautaire : FR7344894621

NOTE D'HONORAIRE n°2023-10-01

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre facture d'honoraire n° 2023-10-01 représentant les études réalisées pour votre compte, pour l'affaire citée en référence.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luc LEFEBVRE

LUC LEFEBVRE ARCHITECTURE
23 RUE GUSTAVE EIFFEL - ZA QUEUE DE L'ANE
17200 SAINT SULPICE DE ROYAN
SIRET 344 894 621 00079 - NAF 7111Z

LUC LEFEBVRE ARCHITECTURE

A R C H I T E C T E

23

RUE GUSTAVE EIFFEL
ZA QUEUE DE L'ANE
17200 SAINT SULPICE
D E R O Y A N
0 6 2 3 3 2 8 4 1 5

Saint Sulpice de Royan, le 3 octobre 2023

MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE
64, Rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

AFFAIRES CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS A AUSSAC-VADALLE.
N° TVA intracommunautaire : FR7344894621

NOTE D'HONORAIRE n°2023-10-01

PROJET

- Création de 8 logements : 426,16 m² surface de plancher

Soit : **2 800,00 € HT**

Montant H.T.	2 800,00
TVA 20%	560,00
Montant T.T.C.	3 360,00

La présente note d'honoraires n° 2023-10-0 est certifiée sincère et arrêtée à la somme de : TROIS MILLE
TROIS CENT SOIXANTE EUROS TOUTES TAXES COMPRISSES.

En votre aimable règlement, à réception.

Luc LEFEBVRE

Conditions de règlement :
En votre aimable règlement, chèque ou virement à réception.
Indemnité de retard : tout retard de règlement ouvre droit au paiement d'une indemnité de 3,5/10.000^e du montant hors taxes de la facture par jour calendrier (Cl. art. G. 5.5.2. du C.C.G.). En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.



Pour nous écrire :
800 route de la Chabroulie
87170 ISLE

Tél. 05 44 21 09 48
Tlc. 05 55 39 05 27

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE
EN MAIRIE
61 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE

N/Réf. 0030776032

DEVIS

Lieu des travaux : 72 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE

Le 26 Juin 2024

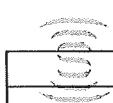
Exploitation : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Référence devis : D365240015015

Référence Contrat :

162400/01

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	P.U.	Prix Total
BRANCHEMENT PARTICULIER D'EAU POTABLE			
Code Tournée : 1624			
- DOSSIER ADMINISTRATIF			
Prospection, reconnaissance du tracé, DICT, recherche conduite existante, signalisation, plans de recoulement et géo-référencement (x, y, z) en classe de précision A (u)	1,00	202,00	202,00
- BRANCHEMENT			
Fourniture et pose du dispositif de branchement sur canalisation principale, comprenant le té ou collier de prise en charge, vanne, tabernacle, tube allonge, bouche à clé et pièces de raccordement :	1,00	225,00	225,00
- Dispositif de 30 mm (u)			
- EQUIPEMENT DU REGARD			
Fourniture et mise en place d'un dispositif de branchement chez l'abonné comprenant le regard grand modèle pour nourrice de compteurs, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires (u)	1,00	333,00	333,00
- COMPTAGE			
Fourniture et pose d'un compteur de 30 mm (u)	1,00	163,00	163,00
	A REPORTER		923,00



Saul

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

	Qté	P.U.	Prix Total
France	REPORT		923,00
- CANALISATION			
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris fourreau de protection et grillage avertisseur	10,00	5,40	54,00
- DN 40 mm (m)			
- TERRASSEMENT			
Terrassement y compris blindage éventuel, croisement d'obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive :	5,00	46,00	230,00
- en terrain empierre ou non revêtu (m)			
Terrassement y compris blindage éventuel, croisement d'obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive :	5,00	63,00	315,00
- sous chaussée ou trottoir revêtu d'enrobé (m)			
Plus-value pour réfection provisoire en enrobé à froid (m2)	5,00	34,00	170,00
Signalisation complémentaire :			
- mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores ou signalisation manuelle (u)	1,00	77,00	77,00

TOTAL HORS TAXE			1 769,00
TVA : 20,00%			353,80

MONTANT TTC			2 122,80
Référence à rappeler avec votre règlement : D365240015015			
TTC 2 122,80 EUR			

Délai d'option : 90 Jours

Délai d'exécution : 45 jours ouvrés à réception du présent devis signé

Date : 28/06/24
Bon pour accord

Signature :

Le Maire,

Gérard LIOT



Code client: 0MAIRIE1
 Email: mairie@aussac-vadalle.fr
 Téléphone: 05 45 20 61 60

Adresse du chantier

PARCELLE E N°1021
 RUE DE LA REPUBLIQUE
 16560 AUSSAC-VADALLE

Collectivité MAIRIE D'AUSSAC VADALLE L'IOU
 61 RUE DE LA REPUBLIQUE
 16560 AUSSAC-VADALLE

Date : 20/04/2023
 Page 2/3

Facture N° FA0002085

RELEVE TOPOGRAPHIQUE-COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE (Superficie d'environ 8 500m²)

Réf.	Description	Qté	Unités	PU HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Article06	<u>Rattachement en coordonnées du levé:</u> Le relevé sera rattaché dans le système géodésique français (RGF93 CC46 zone 5) pour assurer une homogénéité du futur projet.	1,00	Forfait	30,00	30,00	20,00	36,00
Article11	<u>Plan topographique - Prestation Bureau:</u> *Récupération et calcul des points levés *Montage général sur ordinateur de l'ensemble des points *Rédaction du plan topographique sous Autocad et création du MNT. *Une application cadastrale brute sera appliquée sur le plan topographique et un bornage sera indispensable dans le cadre de projet ou d'implantation sur le terrain. *Livraison en format numérique (Formats PDF et DWG).	1,00	Forfait	350,00	350,00	20,00	420,00



Code client: 0MAIRIE1
 Email: mairie@aussac-vadalle.fr
 Téléphone: 05 45 20 61 60

Adresse du chantier

PARCELLE E N°1021
 RUE DE LA REPUBLIQUE
 16560 AUSSAC-VADALLE

Collectivité MAIRIE D'AUSSAC VADALLE LIOT
 61 RUE DE LA REPUBLIQUE
 16560 AUSSAC-VADALLE

Date : 20/04/2023
 Page 1/3

Facture N° FA0002085

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE-COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE (Superficie d'environ 8 500m²)

Réf.	Description	Qté	Unités	PU HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Article01	<p>DV0002429 du 07/04/2023</p> <p><u>Ouverture du dossier, analyse et déplacement:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Analyse du dossier *Récupération du fichier cadastral *Déplacement sur site 	1,00	Forfait	80,00	80,00	20,00	96,00
Article04	<p><u>Plan topographique - Prestation Terrain :</u></p> <p>*Relevé pédestre en XYZ avec système GPS associés à une tablette. Le relevé topographique se fera sur une superficie d'environ 8 500m² et comprendra:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des profils tous les 10/15 mètres avec également les changements de pentes importantes. -Des point altimétriques avec quadrillage tous les 15 mètres (si la zone à relever se trouve hors corps de rue) -Le relevé de l'ensemble du mobilier urbain -Le relevé des bordures avec positions hautes et basses (fil d'eau) -Le relevé des bâtiments, clôtures, seuils d'entrée (portes, barrières, portillons...) -L'emplacement des ouvrages et réseaux visibles et accessibles -L'emplacement des talus -La végétation existante (arbres, arbustes, haies) -Le relevé du marquage au sol 	1,00	Forfait	320,00	320,00	20,00	384,00





YSEA - BUREAU D'ETUDE & TOPOGRAPHIE
20 Sentier des côtes de Beauregard 16000 Angoulême
Portable: 06 73 24 34 47
Email: contact@ysea-betopographie.fr
Site Web: ysea-betopographie.fr

Code client : OMAIRIE1
Email : mairie@aussac-vadalle.fr
Téléphone : 05 45 20 61 60

Adresse du chantier
PARCELLE E N°1021
RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC-VADALLE

Collectivité MAIRIE D'AUSSAC VADALLE LIOT
61 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC-VADALLE

Date : 20/04/2023
Page 3/3

Facture N° FA0002085

RELEVE TOPOGRAPHIQUE-COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE (Superficie d'environ 8 500m²)

Réf.	Description	Qté	Unités	PU HT	Montant HT	TVA	Montant TTC

Gérard Le Maire,
Mairie d'AUSSAC-VADALLE
Charente

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au lendemain de l'échéance au paiement par le client d'une pénalité de retard égale aux taux de 15 % l'an. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 Ibidem). Voir CGV jointes au devis.

Mode de règlement : Chèque à réception
Date d'échéance : 20/04/2023

BANQUE : RIB
IBAN : FR12 3000 2052 0000 0070 4212 M60
BIC : CRLYFRPP

Base HT	Taux	Montant TVA
780,00	20,00 %	156,00

Total HT :	780,00 €
Total TVA :	156,00 €
Total TTC :	936,00 €
Règlement(s) :	0,00 €
Net à payer :	936,00 €

YSEA - SASU au capital social de 10 000€ - Siret : 889 464 772 00017 – N°TVA FR85889464772



CONTACT@YSEA-BETOPOGRAPHIE.FR | WWW.YSEA-BETOPOGRAPHIE.FR | +33 6 73 24 34 47
20 SENTIER DES COTES DE BEAUREGARD - 16000 ANGOULEME - FRANCE | SIRET 889 464 772 000 17 RCS ANGOULEME | APE 7112B



Facture				
MONTPON MENESTEROL, le 10 novembre 2023				
Référence : 23FD1392		Mairie de AUSSAC VADALLE		
Du: 10/11/2023		61 rue de la République		
Selon devis : 23DD 701		16560 AUSSAC VADALLE		
Objet :				
Construction d'une Résidence Séniors à AUSSAC VADALLE				

Désignation	Un	Quantité	P.U.	Montant H.T.
Préparation, amenés, repli du personnel et matériel	Ft	1,00	500,00	500,00
Dict	Ft	1,00	150,00	150,00
A/ PENETROMETRE DYNAMIQUE LOURD				
Mise en station sur chaque point de sondage	U	9,00	65,00	585,00
Battage et enregistrement resistance dynamique de pointe	U	9,00	175,00	1 575,00
B/ FORAGES DESTRUCTIFS de 7 ml ET PRESSIOMETRE				
Mise en station	U	1,00	607,00	607,00
Forages destructifs en 63 mm de diamètre y compris plus value fluide de forage (jusqu'à 7 m de proondeur)				
Essais pressiométriques standard (4 essais)				
C/ ANALYSES LABORATOIRE				
Identification et classification GTR92 des matériaux prélevés	U	1,00	131,00	131,00
D/ SYNTHESE DES RESULTATS				
Dépouillement et synthèse des résultats	Ft	1,00	355,00	355,00
E/ RECOMMANDATIONS (Mission G2AVP)				
Adaptation et recommandations géotechniques	Ft	1,00	275,00	275,00
Sous-total (mission G2 AVP)				4 178,00
F/ RECOMMANDATIONS (Mission G2PRO)				
Adaptation au contexte et recommandations géotechniques	Ft		2 200,00	
Sous-total (mission G2 PRO)				

Total H.T.	4 178,00
Ramené à -10,00 %	-417,80
Total H.T. Net	3 760,20
TVA ₄ : 20,00 %	752,04
Total T.T.C.	4 512,24
Net à payer (Euro)	4 512,24

En cas de retard de paiement, il sera pratiqué des pénalités de retard de 10% par mois de retard.

Pour tout règlement indiquer le n° de facture

Coordonnées bancaires : FR76 1090 7002 8304 2210 3616 842 BIC CCBPFRPPBDX

Règlement :	30 J	Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé
--------------------	------	------------------------------------------------------------

Echéance de 100,00 % au 10/12/23	:	4 512,24 €
-----------------------------------------	---	------------

HYDRO INVEST

MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE
61 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

V/réf. : Devis accepté et signé le 25/05/2023
Affaire suivie par Monsieur Le Maire

Nos réf. : Mission 10593 devis du 12.05.2023

Date: 15/06/2023

FACTURE N° FH/CG / F2023060135

**Etude préalable à la définition du mode d'assainissement autonome
à retenir pour le traitement des effluents d'une résidence séniors
à AUSSAC-VADALLE (16)**

Descriptif	Qté	Prix unitaire H.T. €	Montant H.T. €
Terrain ✓ Etude du contexte géologique et hydrogéologique, nature du sol, tests de percolation, piézomètre, déplacements			
Rapport ✓ Synthèse des résultats ✓ Edition rapport en 3 exemplaires + 1 numérique ✓ Dessin	<i>Forfait</i>	1	700.00
MONTANT TOTAL H.T.	€		700.00
MONTANT TOTAL T.T.C	€	20.0	140.00
	€		840.00

Arrêté la présente facture à la somme de : **huit cent quarante Euros**

Payable au compte :

HYDRO INVEST 10057 19014 00020099201 35 CIC PAYS BASQUE LANDES

Échéance: **15/07/2023**

Conditions de règlement :

Pas d'escompte en cas de règlement anticipé. En cas de retard, des pénalités de 1,5 % par mois seront applicables.



Facture
Réf. : FA2305-1261

Date facturation : 16/05/2023

Date échéance : 23/05/2023

Réf. proposition commerciale : PR2304-0711

Date de proposition : 17/04/2023

Émetteur:

Adressé à:

Actis-Energie

1 impasse chemin piquet
16120 chateauneuf sur charente

Tél.: 06 12 31 55 15 - 05 16 09 41 93

Email: f.joubert@actis-energie.fr

Web: www.actis-energie.fr

MAIRIE D'AUSSACE VALADE

61 rue de la République
16560 AUSSAC-VALADE

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Etude thermique réglementaire RE2020 (hors ACV) selon plans et renseignements transmis d'un ensemble de 8 logements de typologie et d'orientations identiques comprenant : Conseils et optimisation Calcul du Bbio, du Cep , Cepnr et du DH Rapport standardisé. Attestation de prise en compte de la réglementation pour dépôt de permis de construire Fichier XML pour attestation de fin de chantier	20%	480,00	1	480,00
Analyse du Cycle de Vie (ACV) Calcul des impacts environnementaux d'un ensemble de 8 logements pour le dépôt de PC	20%	460,00	1	460,00

Conditions de règlement:	30% à la commande, le reste à la réception	Total HT	940,00
Règlement TTC par chèque à l'ordre de Actis-Energie envoyé à		Total TVA 20%	188,00
1 impasse chemin piquet 16120 chateauneuf sur charente		Total TTC	1 128,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Cognac

Nom du propriétaire du compte: Actis Energie

Code IBAN: FR76 3004 7142 7600 0204 0300 180

Code BIC/SWIFT: CMCFRPP

En cas de retard de paiement:

Il sera appliqué des pénalités de retard au taux légal (loi 92-1442 du 31 janvier 1922) et une indemnité forfaitaire de 40 €, en sus des pénalités (loi n°2012-387 du 22 mars 2012)

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - Capital de 1 000 € - SIRET: 749 929 345 00017
NAF-APE: 7112B - RCS/RM: 749929345

ANGOUMOIS PILOTAGE MAÎTRISE D'ŒUVRE SECURITE 16



APMS 16

Mairie d'Aussac-Vadalle - 61 rue de la République - 16560 Aussac-Vadalle

Création d'une Résidence Séniör & salle d'activité (Tranche n° 1)

Devis de prestations de mission de Coordination SPS

Montant de l'opération (travaux) : 270 000 € ht

Durée prévisible des travaux : 10 mois

Surface : m²

Catégorie de la mission : 3

Phase	Articles du décret du 26/12/94	Tâches à exécuter	Fréquence d'intervention	Temps en heure du coordonnateur	Temps en heure de secrétariat	Total H.T.
Conception						
	R4532-12	Inspection commune du site avec le chef d'établissement ou visite du site	Forfait	0,00		0,00 €
	R4532-11	Ouverture du registre journal et tenue du registre pendant la phase conception	Forfait	0,25	0,00	15,38 €
	R4532-15	Réunions de conception avec la maîtrise d'œuvre	Forfait	0,50		30,75 €
	R4532-11	Analyse du dossier d'Avant Projet	Forfait	0,00		0,00 €
	R4532-11	Analyse du dossier PROjet	Forfait	1,00		61,50 €
	R4532-11	Analyse du DCE	Forfait	1,50		92,25 €
	R4532-11	Elaboration du PGCSPS	Forfait	1,50	0,25	101,00 €
	R4532-11	Initialisation du DIUO	Forfait	0,00		0,00 €
		Assistance au maître d'ouvrage pour la rédaction de la déclaration préalable	compris	0,00		0,00 €
	TOTAL CONCEPTION					300,88 €
Réalisation						
	R4532-12	Suivi des VRD primaires	Forfait	1,00		61,50 €
	R4532-11	Inspections communes à l'arrivée des entreprises	Forfait	1,50		92,25 €
	R4532-15	Examen des PPSPS et harmonisation	Forfait	0,50		30,75 €
	R4532-11	Réunions de chantier	1 réunion /mois	26,00		1 599,00 €
	R4532-11	Visites de contrôle sur site	1 visite /mois	23,00		1 414,50 €
	R4532-11	Mises à jour du DIUO	Forfait	0,25	0,00	15,38 €
	R4532-11	Mises à jour du PGCSPS	Forfait	0,50		30,75 €
	R4532-11	Tenue du registre journal	Forfait	5,50		338,25 €
	R4532-97	Mise au point définitive du DIUO	Forfait	1,50	0,50	109,75 €
	R4532-97	Suivi parfait achèvement	Forfait			0,00 €
	TOTAL REALISATION					3 692,13 €
	Total en heures			64,50	0,75	
	Prix unitaires			61,50	35,00	
	Total .H.T.			3 966,75	26,25	3 993,00 €
	TVA 20,00 %					798,60 €
	Total mission TTC					4 791,60 €

Modalités de paiement à l'avancement de la mission des travaux,

Fait à Anais le : 17 novembre 2023

Lu et accepté par le Maître d'Ouvrage :

Le Directeur Général de la SAS APMS16

Jean Jacques RULLAUD
A.P.M.S. 16

Angoumois Pilotage
Maîtrise d'œuvre Sécurité 16

La Clavière - 16560 ANAIS

Tél. 05 45 22 23 78 - 09 65 32 46 59
RCS Angoulême 522 723 485 - APE 7490 B



Aussac-Vadalle, le 27/11/2023

Le Maire,

Gérard LIOT

[Signature]